



Faire enlever un des noms de famille

Par **satie**, le **21/12/2017 à 16:18**

BonjourrrrrnMon fils porte nos deux noms de famille, celui de son père puis le mien. rnAprès sa naissance, j'ai été adopté par mon beau-père. De manière à conserver mon nom de naissance (celui de ma mère), j'ai choisi d'accoler le nom de mon-père au mien.rnrnLa mairie qui a enregistré la déclaration de naissance de mon fils vient de m'envoyer un nouvel acte de naissance et il se retrouve avec trois noms ce que je n'avais pas du tout anticipé (et personne ne m'a prévenu que le nom de mon fils changerait également).rnrnComme remédier à cette situation (3 ça commence à faire vraiment long) quitte à faire supprimer mon double-nom de nom de famille de mon fils ?rnrnJe vous remercie de votre réponse.

Par **amajuris**, le **21/12/2017 à 18:17**

bonjour,rnje vous conseille de voir un avocat spécialisé car le problème que vous rencontrez n'est pas nouveau et c'est devenu très compliqué.rnvous pouvez lire cette circulaire sur ce sujet:rn http://www.textes.justice.gouv.fr/art_pix/JUSC1028448C.pdfrvotre nouveau double nom de famille est-il séparé par des doubles tirets.rnsalutations

Par **satie**, le **22/12/2017 à 08:52**

Bonjour et merci de votre réponse.rnLe problème c'est que je n'ai pas du tout les moyens de payer un avocat.rnIl y a bien un tiret à mon nouveau double nom. Pour mon fils par contre, il n'y en a pas entre le nom du son père (Nom1) et le mien (Nom2-Nom3), ça donne donc : Prénom Nom1 Nom2-Nom3.

Par **amajuris**, le **22/12/2017** à **10:03**

si vous avez lu la circulaire en particulier le chapitre 3 relatif la rectification des doubles noms séparés par un double tiret, vous avez pu vous rendre compte que ce n'est pas simple d'où mon conseil de consulter un avocat.à moins de voir avec l'officier d'état-civil de votre commune avec cette circulaire.nil reste la possibilité de prendre un nom d'usage.